

Entretien

L'accès à l'alimentation : un enjeu systémique et démocratique

Entretien avec **Dominique Paturel**, Réalisé par **Jordan Parisse**, **Emmanuel Porte**

DANS **CAHIERS DE L'ACTION** 2022/1 (N° 58), PAGES 31 À 38

ÉDITIONS **INSTITUT NATIONAL DE LA JEUNESSE ET DE L'ÉDUCATION POPULAIRE**

ISSN 1772-2101

ISBN 9782111627192

DOI 10.3917/cact.058.0031

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://www.cairn.info/revue-cahiers-de-l-action-2022-1-page-31.htm>



CAIRN.INFO
MATIÈRES À RÉFLEXION



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...

Flashez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.

Distribution électronique Cairn.info pour Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

L'accès à l'alimentation : un enjeu systémique et démocratique

Entretien avec **DOMINIQUE PATUREL**
Chercheuse à l'INRAE de Montpellier dans l'UMR 951
Innovation

Réalisé par **JORDAN PARISSÉ** et **EMMANUEL PORTE**

Habilitée à diriger des recherches en sciences de gestion, Dominique Paturel travaille sur l'accès à l'alimentation durable, en particulier pour les familles à petits budgets et les personnes précaires. Elle est impliquée dans les réflexions sur la démocratie alimentaire, notamment au sein du collectif Démocratie alimentaire, et œuvre au déploiement de recherches-actions permettant de consolider les connaissances dans une démarche collective.

CAHIERS DE L'ACTION: Votre approche consiste à appréhender l'alimentation comme un système alimentaire, est-ce que vous pourriez préciser ce que vous entendez par là? En quoi cela est-il important du point de vue de l'analyse comme du point de vue de l'action?

DOMINIQUE PATUREL: C'est important parce qu'il me semble que c'est un changement de paradigme dans la manière de réfléchir sur le rapport à l'alimentation. L'action publique a tendance à être pensée en silo. On va penser le commerce, l'aide alimentaire, l'agriculture ou la santé séparément, ce qui va avoir comme conséquence de développer des expertises thématiques mais pas forcément une vision d'ensemble. Dans la continuité des travaux de l'ingénieur agricole Louis Malassis¹, penser l'alimentation comme un système revient à regarder ce que nous avons dans notre assiette en essayant de comprendre l'ensemble de ce qui y contribue: la production agricole, la transformation, la logistique, la distribution, etc. À partir du moment où l'on regarde les choses sous cet angle, on ne peut pas en rester à des approches qui résumeraient l'alimentation à une marchandise. Ce changement de paradigme est particulièrement important dans un pays comme la France qui est très marqué par la nutrition et l'agriculture.

De ce fait, cela suppose de prendre en compte les évolutions de longue durée?

Oui, car penser le système est une question complexe. Cela n'est pas un hasard si le système s'est construit sur

la segmentation des activités. Nous héritons d'un système économique qui s'est constitué après la Seconde Guerre mondiale et qui est basé sur l'intensification de la production agricole. Par ailleurs, il est important de souligner que l'alimentation n'a pas seulement une fonction biologique mais également une fonction sociale, identitaire et hédonique. Enfin, il y a la question du modèle alimentaire qui se caractérise, en France, par l'importance accordée au fait de parler de ce qu'on mange et du goût. Ces différents éléments sont essentiels. De ce point de vue, on observe qu'une partie importante des actions d'aide alimentaire mobilisent l'argument du lien social.

Pourriez-vous préciser l'analyse que vous faites de l'aide alimentaire en France?

Disons que le choix a été fait, en France, de sous-traiter la question de l'aide alimentaire au secteur caritatif au milieu des années 1980. Cela s'est illustré par le soutien au développement des banques alimentaires et aux Restos du cœur. Mais il faut bien comprendre que ce choix s'inscrivait dans un modèle agro-industriel de surproduction. En faisant ainsi, on trouvait une solution à l'écoulement des surplus, dans un contexte où l'aide alimentaire des pays du Nord vers les pays du Sud commençait à être critiquée sur le plan international pour sa capacité à déstabiliser les marchés locaux. Cela ne veut pas dire que ces évolutions ont été pensés de manière consciente comme un tout, mais cela a eu des

1. Malassis L., 1994, *Nourrir les hommes*, Flammarion, Paris.

effets sur le modèle économique, avec le déploiement d'une filière de l'aide alimentaire, d'abord en France puis en Europe.

Pour autant, cette filière de l'aide alimentaire a connu différentes phases de modernisation. Nous sommes actuellement dans une quatrième phase, qui se caractérise par le fait que l'aide alimentaire n'est plus le seul moyen de recycler les produits en excédent. Cela provoque une crise de l'accès aux ressources alimentaires pour les acteurs de la filière, du fait de l'arrivée, notamment, de nouveaux opérateurs qui ont de nouvelles pratiques. C'est le cas, par exemple, du réseau Cocagne², qui commercialise une partie de sa production de légumes pour l'aide alimentaire, ou du réseau VRAC³, qui propose des groupements d'achat dans les quartiers populaires. Tout cela correspond à une modernisation de la filière, sans avoir à s'interroger plus fondamentalement sur l'accès à l'alimentation.

Sur le plan systémique, cela illustre une manière d'aborder la question sociale, en posant moins la question des revenus que celle de la distribution de l'aide en nature. Avec la crise sanitaire que nous traversons, on peut s'interroger – en termes de démocratie alimentaire – sur un modèle qui propose l'aide alimentaire comme unique solution pour nourrir, par exemple, une partie de la jeunesse étudiante. La filière de l'aide alimentaire estime à 8 millions le nombre de personnes

accédant à l'alimentation par ce biais, ce qui est objectivement énorme et questionne notre système.

Vous évoquez l'émergence de nouvelles propositions dans les quartiers populaires, à l'image des groupements d'achat que propose l'association VRAC. Comment analysez-vous leurs effets ?

C'est assez paradoxal. D'une part, ces réseaux arrivent avec des intentions nouvelles et croient contribuer à l'amélioration de l'alimentation dans les quartiers populaires. Mais, d'autre part, ils participent à diffuser de nouvelles normes qui renforcent une « nutritionnalisation » des pratiques alimentaires⁴, enracinées dans une logique de santé publique. Certes, il ne s'agit pas de laisser de côté la réalité du rapport entre santé et alimentation mais, là encore, comment prend-on en compte les savoir-faire des femmes, des hommes et des enfants concernés ? Tout cela constitue, à certains égards, une forme de violence sociale. On peut le regretter, car cela évite de s'interroger sur la manière de faire démocratie ensemble. D'autant plus que les réseaux comme VRAC ou Cocagne sont eux-mêmes dans des modèles économiques fragiles. De manière plus globale, on voit qu'il y a une modernisation des pratiques, mais dans un système sous pression qui nécessite un travail gratuit massif.

2. reseaucocagne.asso.fr

3. vrac-asso.org (voir article précédent).

4. C'est-à-dire une approche de l'alimentation centrée sur les enjeux d'apports nutritionnels.

En même temps, ce que vous analysez s'inscrit également dans les transformations profondes des politiques publiques qui ne touchent pas exclusivement aux questions d'alimentation ?

Oui, tout à fait. C'est une question que nous intégrons dans les réflexions du collectif Démocratie alimentaire⁵, notamment la proposition de déploiement d'une sécurité sociale de l'alimentation. Il nous semble que les échelons institutionnels (communes, cantons, pays, etc.) qui existent aujourd'hui sont insatisfaisants car souvent organisés avec des notables locaux inscrits dans des réseaux d'influence (institutionnels, économiques, culturels et sociaux). Cela ne favorise pas la participation des publics éloignés des arènes de décision ou de concertation et, en particulier, des questions d'alimentation. On le constate dans les projets alimentaires de territoire⁶. Tant que nous serons dans un système qui s'appuie sur le travail gratuit et en ignore la valeur économique, nous restons dans une situation insatisfaisante et surtout inégalitaire

Dans l'ouvrage que vous avez récemment coordonné avec le juriste Patrice Ndiaye⁷, vous évoquez les difficultés liées à la diversité des tutelles ministérielles (agriculture, cohésion sociale, etc.) pour penser l'alimentation. Ne croyez-vous pas que les projets alimentaires territoriaux (PAT) pourraient constituer une proposition plus horizontale de ce point de vue ?

Le problème des projets alimentaires territoriaux réside dans le fait qu'ils

sont pensés sur le modèle de l'incitation, porté par les services de l'État. Même s'il y a une nouvelle génération d'agents publics qui identifient la dimension systémique de l'alimentation, en lien, entre autres, avec le changement climatique, ils restent contraints par le type de structure dans laquelle ils évoluent. Par ailleurs, l'enjeu d'une démocratie alimentaire est mal compris du côté des pouvoirs publics, notamment parce que cette proposition remet en question aussi bien les structures que les pratiques professionnelles. Par exemple, dans le travail que nous avons réalisé sur le droit à l'alimentation durable, nous défendons l'idée que l'alimentation n'est pas une marchandise comme les autres. C'est un des problèmes auxquels nous nous confrontons lorsqu'on évoque les enjeux de l'alimentation sous l'angle des droits humains, dans la mesure où les accords internationaux sur le commerce prédominent, en termes de hiérarchie politique, sur les législations nationales. Je plaide plutôt, avec le collectif Démocratie alimentaire, pour que l'alimentation soit considérée comme un besoin fondamental, ce qui supposerait de l'inscrire dans une loi à l'échelle nationale.

Cela signifie-t-il que le niveau local est moins important que les niveaux national ou international ?

Non, le niveau local est très important. C'est parce qu'il y a eu une multitude d'initiatives locales que la question de l'alimentation s'est politisée. C'est

5. securite-sociale-alimentation.org

6. Voir article « Les projets alimentaires territoriaux (PAT) au service d'une approche systémique ? », encadré p. 60.

7. Dominique Paturel, Patrice Ndiaye (dir.), 2020, *Le droit à l'alimentation durable en démocratie*, Champ social, Nîmes.

l'échelle à laquelle vous pouvez opérer des choix individuels (AMAP⁸, par exemple). En revanche, le changement des structures ne peut pas se faire à cette échelle-là. Le rôle de l'État reste très important. Après tout, l'État assure l'accès à l'alimentation en temps de guerre donc il pourrait assurer, en temps de paix, un accès égalitaire à une alimentation durable. Il a un rôle régulateur essentiel. Nous proposons donc un service public de l'alimentation qui remette au service de l'alimentation les outils de politiques publiques qui existent déjà. Avec le collectif Démocratie alimentaire, nous plaçons également pour une démarche globale, qui pose la question d'une politique alimentaire européenne. Nous avons bien vu, ces derniers temps, que la politique agricole commune ne suffit pas, en particulier parce qu'elle considère l'alimentation uniquement sous l'angle des produits (les denrées) en fin de chaîne plutôt que dans sa dimension systémique.

Le déplacement de la question agricole à la question sociale n'a-t-il pas déjà eu lieu à l'échelle européenne⁹ ?

Le basculement du financement de l'aide alimentaire, qui était niché dans la politique agricole commune, dans le Fonds européen d'aide aux démunis, ne change rien. En effet, ce basculement ne fait que remettre à sa place ce qui avait été conçu dès le départ comme une activité politique de lutte contre la pauvreté.

Lorsque nous parlons de droit à l'alimentation durable, de faire de l'alimentation un droit pour tout le monde, cela remet en question la filière de l'aide alimentaire en tant qu'elle s'adresse à un public spécifique. En outre, l'organisation de l'aide alimentaire est pensée sous la forme d'une aide d'urgence en direction des personnes en grande précarité : réfugiés, personnes sans domicile, personnes hébergées dans des hôtels... Or la majorité de la population captée par ces distributions alimentaires n'est pas dans ces situations. Certes, elles ont des petits revenus mais les personnes aidées ne sont pas dans des conditions de vie où leur autonomie pour se nourrir est inexistante.

De ce fait, la question de l'accès à une alimentation durable n'a rien à voir avec l'aide alimentaire, même si celle-ci se modernise en intégrant la question de la dignité. Ce n'est pas une façon de concevoir la réponse aux besoins ordinaires de la vie quotidienne. Pour cette raison, le discours sur la dignité me pose problème parce qu'il n'est bien souvent qu'une manière de continuer à penser une réponse seulement en direction des pauvres. Or, ce qui est fondamental, dans l'approche en termes d'accès à l'alimentation durable, c'est que cela s'adresse à tous et à toutes. En outre, dans cette idée d'accès, il s'agit de mettre en œuvre des réponses différenciées en fonction de l'accessibilité physique (proximité ou mobilité), de l'adéquation aux besoins nutritionnels (âge, activité,

8. Association pour le maintien d'une agriculture paysanne.

9. « En 2011, à la suite d'une plainte déposée par l'Allemagne et six autres pays de la Communauté européenne concernant le programme "Aide alimentaire" européen pour entrave au marché, un arrêté de la Cour européenne a conduit à une refonte du financement et à une intégration de ce dispositif dans le Fonds social européen servant à soutenir les politiques sociales des pays adhérents à la Communauté européenne. » Voir Paturel D., Bricas N., 2019, « Pour une réforme de nos solidarités alimentaires », *So What ? Policy Brief*, n° 9, mars 2019 [en ligne].

etc.) et du respect des choix (culturels, sociaux et religieux). C'est aussi pour cette raison qu'il est utile, aujourd'hui, de penser la multitude des initiatives dans une perspective d'évolution des politiques publiques plus intégrée.

Cette réponse aux besoins sociaux à travers l'alimentation ne suppose-t-elle pas de réfléchir à la question du travail comme fondement de la création de nouveaux droits ?

Oui, bien entendu, mais à condition de ne pas confondre travail et emploi. Nous sommes actuellement dans une situation où nous négligeons complètement le travail gratuit. Cette question de la valeur est importante parce qu'elle souligne la limite d'un système basé sur le travail gratuit, en particulier celui des femmes. Sur ce sujet, la proposition élaborée par le philosophe Bernard Stiegler, et reprise aujourd'hui par son équipe, est intéressante. L'idée d'une économie contributive, qui s'inspire du statut des intermittents, permet de mettre en sécurité les individus mais pose la question du financement¹⁰. Une autre piste est celle proposée par l'Institut Rousseau¹¹ et l'économiste Gaël Giraud, laquelle envisage l'État comme le seul acteur capable de créer de la monnaie à même d'accompagner ces transformations au service de l'économie réelle, entendue comme un marché dégagé des logiques de spéculation. Pour toutes ces raisons, nous participons à un collectif qui fait la proposition d'une sécurité sociale de l'alimentation reposant sur le modèle du régime général.

Finalement, votre réflexion sur l'alimentation est aussi une réflexion sur la citoyenneté ?

Oui, tout à fait. Le marché organise la citoyenneté autour de l'acte d'achat. Nous nous proposons de remettre au travail la question de la démocratie, en pensant les droits et l'accès à ceux-ci. Citoyenneté alimentaire veut dire action collective, participation à des décisions, apprentissage de nouveaux usages. Il n'est pas facile de penser la citoyenneté alimentaire quand l'acte inculqué depuis l'enfance est celui de la consommation en supermarché. En outre, la question de l'intérêt général s'impose, puisqu'il s'agit d'assurer la sécurité alimentaire de nous tous et toutes. On ne peut pas imaginer de citoyenneté alimentaire sans intérêt général. Nous avons en effet observé des expériences discutables de groupements d'achat qui se ferment sur eux-mêmes et bloquent l'accès des personnes extérieures à la ressource. Le format de l'expérimentation ne fait pas tout, il faut également qu'une réflexion de fond soit engagée en parallèle sur l'intérêt général. La notion de « besoins de la vie ordinaire » peut être utile pour penser ce rapport à la démocratie. C'est ce qui nous est commun en tant qu'êtres humains. Nous avons ainsi essayé de définir cinq principes permettant de guider la citoyenneté alimentaire : 1) participer à des actions collectives soutenues par des principes démocratiques ; 2) opérationnalité des actions ; 3) dialogue continu avec les différents acteurs du système alimentaire ; 4) apprentissage collectif

10. Voir, Stiegler B., 2009, *Pour une nouvelle critique de l'économie politique*, Galilée, Paris.

11. Institut Rousseau [en ligne, institutrousseau.fr]

et partage des connaissances et des savoirs; 5) recherche de l'intérêt général et du bien commun.

Où en est, aujourd'hui, le projet de sécurité sociale de l'alimentation ?

Actuellement, il se diffuse et se partage dans de multiples espaces de la société civile. La proposition que nous faisons est celle qui a existé en France jusqu'au début des années 1970, avec un financement par la cotisation sociale, le conventionnement des professionnels et des productions et une implication citoyenne dans la gestion des caisses de la Sécurité sociale.

En amont de la loi Climat et résilience¹², nous en avons discuté avec les député·e·s qui le souhaitaient. Aucune de nos propositions ou amendements n'a été reprise. Si le sujet de la sécurité sociale de l'alimentation est sur la table, c'est par le biais du mouvement social et non des partis politiques. Dans le même temps, cela suppose également que l'ensemble des acteurs professionnels (syndicats professionnels, ouvriers...) s'en emparent car le sujet est transversal et s'inscrit dans la transformation écologique. Dans ce contexte, ce qui nous intéresse est d'essayer de caractériser les tensions plutôt que de les résoudre toutes.

Ces propositions sont très ambitieuses. Elles supposent une implication de votre part au titre de la recherche mais également un travail d'accompagnement du changement de rôle et du changement de pratiques. Comment cela se déroule-t-il ?

Quelles formes de recherche-action mettez-vous en œuvre ?

La première chose est que le développement des sciences participatives entraîne une forme de confusion des rôles. Qui est acteur ? Qui est chercheur ? Qui est acteur-chercheur ? Sur les questions d'alimentation, le risque est celui d'une banalisation de la recherche. La pratique qui est la mienne consiste à partir de là où sont les gens, parce qu'ils se posent les mêmes questions que moi. Ensuite, nous passons beaucoup de temps à élaborer le problème ensemble. Ce processus est très important, car c'est celui-ci qui décale le plus les intentions des uns et des autres. En général, nous ne faisons jamais exactement ce que nous avions en tête en arrivant. Je ne suis donc pas dans une posture d'observation participante mais bien de participation à un collectif auquel j'apporte des outils et savoir-faire issus d'une pratique de recherche.

En tant que chercheuse, j'ai des gestes de métier qui ne sont pas les mêmes que celui qui travaille dans une épicerie sociale, même si on a décidé de traiter un problème en commun. Les gestes de métier, ce sont la manière dont je vais traiter le problème. Ça n'a rien à voir avec de la théorie ou de l'épistémologie. Ça consiste plutôt à donner à voir comment je vais essayer de contribuer à la résolution d'un problème avec mes outils. Ce bricolage concret ne va pas être le même pour tout le monde. Pour ma part, j'écris sur des carnets car l'ordinateur est déstabilisant dans les relations. Je prends des notes avec mon

12. Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets.

propre système de codage et j'essaie d'élaborer mon propre système réflexif. Dans la démarche de recherche-action, ce dispositif réflexif est très important. J'ai quatre ou cinq carnets et je ne prends jamais le même quand je pars pour une journée de travail, si bien que mes notes sont totalement mélangées. Quand il faut que je retravaille ce matériau, cela me prend plus de temps à relire, mais cela me permet de croiser de manière originale les différentes réflexions. Je ne sais pas faire l'analyse si je ne mélange pas mes carnets. À ce temps d'échange autour du dispositif

réflexif, j'essaie d'associer des chercheurs et des professionnels qui en ont envie afin de partager aussi les logiques de fabrication collective de la connaissance. C'est comme cela que je conçois la recherche-action et je regrette souvent que ce temps d'élaboration ne soit pas financé, ou mal, et banalisé dans les processus collectifs. Je ne démarre jamais un travail de recherche-action sans que la contrepartie que j'amène soit très claire. C'est en fait une question de justice épistémologique et, dans mes gestes de métier, cela occupe une place importante.